

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 10 septembre 2013

Le Conseil Municipal après avoir adopté le procès-verbal de la précédente réunion, aborde l'ordre du jour.

I. MODIFICATION DU POS

Il est décidé de procéder à une modification simplifiée du POS afin d'autoriser les vérandas avec un toit en verre.

II. ADMISSION EN NON VALEUR

L'admission en non valeur est prononcée pour des créances irrécouvrables.

III. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

La décision modificative de budget est acceptée. Elle concerne des ajustements de crédits pour des opérations en cours (revêtement de sol préau et ravalement des façades de la Maison Petite Enfance).

IV. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2012

Est accepté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif concernant l'exercice 2012. En ce qui concerne l'eau, la problématique relative aux branchements plomb subsiste. Ces informations ont été transmises pour suite à donner aux services compétents.

V. MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Le règlement de fonctionnement du Lieu Accueil Enfants Parents est adopté. Il reprend les modalités d'accueil des enfants et des parents de la structure.

VI. ADHESION DE LA COMMUNE A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Il est décidé d'adhérer à l'agence technique départementale. Cette agence permettrait un accompagnement des communes dans les projets d'investissement notamment dans les domaines d'intervention tels que l'assistance juridique et administrative, bâtiments publics, espaces publics (aménagement de bourgs).

VII. VERSEMENT FONDS DE CONCOURS SDEG

Un fonds de concours va être versé au Syndicat Départemental d'Electrification et de Gaz pour des travaux de remplacement de supports au stade de Grène.

VIII. AFFAIRES DIVERSES

- L'association « Les Foyers de Province » qui gère la Résidence Les Aures a fait connaître son souhait d'acquérir les terrains appartenant à la Commune.
- La Commission du personnel se réunira le lundi 16 septembre afin d'étudier les candidatures reçues pour un poste d'adjoint d'animation.
- Les trois cabinets d'architectes retenus pour le projet de réaménagement du gymnase doivent avoir effectué la visite du site avant le 18 septembre.
- Un arrêté d'interdiction de stationner devant la boulangerie sur la place du Marché va être pris.
- Les Conseillers ont été interpellés par de nombreux administrés au sujet de la voirie communale. Un plan de désherbage communal va être mis en place par les services techniques pour une gestion différenciée des espaces verts conformément à l'arrêté préfectoral d'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires.